

# Présentation qualité de l'air - particules fines

23/07/2020

# Qualité de l'air : particules fines 1/2

---

Les particules présentes dans l'air des emprises ferroviaires souterraines ne contiennent pas de composants dangereux répertoriés par l'OMS.

Malgré l'absence de norme / réglementation fixant des seuils à respecter, la qualité de l'air est un sujet important pour SNCF.

Dans un principe de précaution, SNCF a tout de même engagé une démarche volontariste pour l'amélioration de la qualité de l'air dans ses emprises souterraines, démarche en 3 volets :

- **Les mesures de la qualité de l'air** : notamment en gare de Pereire-Levallois réalisées en mai-juin 2018, rapport disponible sur le site d'AIRPARIF :

Dans les gares souterraines PM10 entre 26 et 240  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et à celle de Pereire-Levallois 87  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
PM2,5 entre 9 et 110  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et à celle de Pereire-Levallois 39  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

- **La réduction des émissions de particules** : lors du freinage des trains, lors des travaux de diverses natures dans les tunnels avec des engins moins émetteurs
- **La purification de l'air** : plusieurs expérimentations en lien avec la Région Ile-de-France ont eu lieu ou sont en cours dans les gares d'avenue Foch, de Boulainvilliers pour le RER C et de Sevrans-Beaudottes pour le RER B

## Qualité de l'air : particules fines 2/2

---

Les différentes entités de la SNCF ont établi des plans d'actions et collaborent étroitement et en transparence avec La Région Ile-de-France, IDFMobilités, AIRPARIF et le Ministère de la Transition Ecologique.

Notamment un protocole harmonisé de surveillance de la qualité de l'air dans les emprises souterraines est en cours de mise au point par L'INERIS.

L'amélioration de la qualité de l'air dans les emprises ferroviaires souterraines fait l'objet d'un suivi précis et s'inscrit dans la volonté de SNCF d'affirmer son rôle moteur dans la transition écologique des mobilités.